

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIII

MONTRÉAL, VENDREDI 22 DÉCEMBRE, 1893

No 17

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires.

ADMINISTRATION. { Chambre 402 Bâtisse "New York Life,"
Téléphone No 2547.
Boîte de Poste No 1417.

REDACTION. { 25 rue St-Gabriel.
Téléphone 2602.
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " " 6 mois	1.00
" " " 3 mois	0.50
Canada et Etats-Unis, un an	1.50
" " " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an	3.00

LE NUMERO 10 CENTINS.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada.

Afin d'éviter tout retard et toute erreur dans la réception des correspondances, prière d'adresser lettres et communications comme suit :

"Le Prix Courant,"

Montréal.

THE MONTREAL WATER AND POWER COMPANY.

Nous avons, la semaine dernière, raconté les débuts dans les affaires de la fameuse compagnie dont M. le Maire Desjardins et quelques autres personnages voudraient que la cité de Montréal achetât les travaux et les privilèges. Nous allons la voir, aujourd'hui, opérer dans d'autres municipalités où elle n'a pas eu le même avantage de prendre des aqueducs tout faits comme à St-Henri et à Ste-Cunégonde.

La municipalité de la Côte St-Antoine avait confié la charge de son approvisionnement d'eau à une compagnie locale qui avait, en 1892, fait certains travaux, mais qui, n'ayant pas de prise d'eau lui appartenant en propre, était exposée à subir les exactions de ceux dont elle recevrait l'eau. La Montreal

Water and Power Company acquit les travaux de cette compagnie locale moyennant le prix de \$40,000; et elle fit avec la municipalité le contrat suivant: En considération d'un privilège exclusif pendant 50 ans, elle s'obligea à fournir d'eau les résidences, magasins, etc., moyennant un taux annuel égal à 50 p. c. du taux alors en vigueur dans la cité de Montréal; en outre, elle s'obligea à poser des bornes-fontaines sur toutes les rues ouvertes, à une distance de 300 à 400 pieds les unes des autres; la municipalité payant à la compagnie \$50 par année pour chacune de ces bornes-fontaines, auxquelles l'eau serait fournie gratuitement pour les incendies, l'arrosage des rues, etc. La pression minima devait être suffisante pour donner à la fontaine la plus élevée, un jet de 75 pieds de haut. Comme la compagnie devait fournir l'eau de sa prise d'eau du Sault au Récollet, dont les travaux n'étaient pas terminés, elle obtint du délai pour fournir cette pression jusqu'au printemps de 1893, devant, dans l'intervalle, utiliser son aqueduc de Ste-Cunégonde pour fournir l'eau nécessaire aux usages domestiques.

Le printemps dernier, la compagnie fut mise en demeure de fournir la pression convenue, ce qu'elle ne put faire. Elle entama de nouvelles négociations, obtint un nouveau délai d'un an, qui expire en mars, 1894 promettant de remplir les conditions de son contrat dès qu'elle pourrait utiliser son grand réservoir du chemin de la Côte des Neiges.

Ce grand réservoir est en construction depuis une couple d'années; placé dans un terrain en contrebas, entre deux montagnes, il n'était pas de construction très dispendieuse. Cependant, il paraît que, il y a quelques semaines, l'eau y ayant été amenée par l'aqueduc de Ste Cuneégonde, on s'est aperçu que l'on avait oublié de le faire étanche soit que les murs aient été faits, comme on le prétend, en pierre sèche, sans mortier hydraulique ni ciment, ce qui nous paraît peu vrai-

semblable, soit que le roc du fond ait des fissures qui permettent à l'eau de s'écouler. Toujours est-il que ce réservoir des Danaïdes ne peut s'emplier, et ne peut, non plus, par conséquent, fournir le service d'eau de la Côte St Antoine.

En attendant, comme le paiement des \$50 par borne-fontaine est subordonné à la fourniture de la pression convenue, la Côte St Antoine n'a encore rien payé à la Compagnie pour l'eau du service public.

L'histoire des transactions de la compagnie avec la Côte-St-Louis est fort simple. La ville de la Côte St-Louis avait commencé, elle aussi, des travaux de service d'eau dans les rues; elle vendit ce qu'elle avait construit à la Montreal Water and Power Company pour \$28,000, dont une partie fut payée comptant et le reste au moyen de billets.

La compagnie s'obligeait envers la Côte St-Louis, comme envers la Côte-St-Antoine, à fournir de l'eau venant du Sault au Récollet, dans un délai qui est expiré depuis assez longtemps. En attendant, elle se sert de l'eau de l'aqueduc de Montréal, que cette dernière ville fournissait déjà à la municipalité, au prix, si nous ne nous trompons, de 40c. par mille gallons.

Les travaux de distribution d'eau de la Côte St-Louis avaient été faits en même temps que les canaux d'égoûts; les conduites d'eau étant posées dans la même tranchée que les égoûts. Or, il paraît que l'on aurait négligé de faire un lit solide pour ces conduites d'eau, que, lorsque la tranchée a été comblée, le poids du remblai sur les joints les a fait céder et que, comme le réservoir de la Côte des Neiges, ces tuyaux laissent échapper dans la tranchée et de là dans l'égoût, l'eau que l'on y amène de la ville de Montréal.

La ville de Montréal qui était convenue de fournir l'eau à la Côte St-Louis, continue de la fournir à la Montreal Water and Power Company, mais elle ne reconnaît jusqu'ici comme responsable que la municipalité; c'est à elle que sont